

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------|--------------|-------------------|
| Afférents au Conseil 33 | | |
| Présents 22 | Absents 9 | Procurations 2 |
| VOTE PUBLIC | | |
| Pour 24 | Contre 0 | Abstentions 0 |

Date de convocation : 18/06/2013

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

**CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION
DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil treize, et le vingt quatre du mois de juin, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY - E. CECCALDI – JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU - A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI – R. POIRON représentée par J. SANTELLI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – E. SUZZONI - JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – JP. ANSALDI - P. CECCALDI – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. MARCELLI – JB. MARIOTTI - E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI .

Absent(s) ayant donné procuration : M. PARIGGI à A. SANTINI / I. TOMMASINI à G. BRUN.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président rappelle que le Complexe Sportif Calvi Balagne est un équipement d'envergure, de plus de 5500m2 dédiés à la culture sportive et à l'éducation.

Il permettra d'accueillir l'ensemble de la population, dès le plus jeune âge jusqu' au plus ancien, et dans toutes ses composantes (publiques, scolaires, associatives).

Pour permettre aux usagers de pratiquer leurs disciplines et profiter pleinement des espaces, il est nécessaire d'encadrer la prise de possession des lieux aux clubs, associations, groupements scolaires par l'établissement de conventions de mise à disposition des installations sportives.

Le Président soumet à l'approbation des membres du conseil le projet de convention tel que présenté en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le modèle de convention de mise à disposition des installations sportives.

AUTORISE son Président à signer chaque exemplaire de convention autant que de besoin.



Fait et délibéré, le 24 juin 2013
Pour copie conforme
Le Président

